

[Accueil](#) > [Actu pro](#) > [Gestion du cabinet](#)

Santé des médecins

L'UNPS sonde les médecins sur leurs difficultés à percevoir les IJ

PAR [AUDE FRAPIN](#) - PUBLIÉ LE 18/05/2022

0 RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés

L'UNPS a publié, sur son site internet, un questionnaire destiné à recueillir l'avis des professionnels de santé libéraux sur les éventuelles difficultés rencontrées pour percevoir leurs indemnités journalières (IJ). Selon le regroupement de syndicats, de nombreux dysfonctionnements ont déjà été remontés par les soignants, notamment par les généralistes.

Alors qu'un nouveau système de versement d'indemnités journalières (IJ) est en place depuis le 1er juillet 2021, l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) a, ces derniers temps, recensé plusieurs témoignages de professionnels de santé faisant état de dysfonctionnements dans le versement de leurs aides.

C'est pourquoi elle publie un questionnaire destiné à recueillir les éventuelles difficultés rencontrées par les soignants libéraux, notamment les médecins, lors du versement de leurs [indemnités journalières \(IJ\)](#).

Délais de versement longs et réclamations

Ces derniers sont par exemple amenés à préciser **sous quels délais** (moins de 15 jours, plus de 60 jours, etc.), après leur demande, les [indemnités journalières \(IJ\)](#) leur ont été versées. Il leur est aussi demandé **si ce versement a été obtenu suite à une réclamation**.

Contacté, l'UNPS s'est expliqué sur les raisons de cette enquête :

« Nous avons décidé de lancer cette démarche car nous avons été informés de l'existence de nombreuses difficultés dans le fonctionnement du nouveau système de versement des indemnités journalières mis en place depuis le 1er juillet 2021. Par exemple les délais de versement sont longs, les professionnels de santé doivent souvent faire des réclamations pour percevoir leurs indemnités journalières... ».

Elle a par ailleurs précisé que « ces difficultés pouvaient être accentuées selon les territoires ».

Le questionnaire est disponible sur le site internet de l'UNPS via le [lien suivant](#).

En fonction du nombre de répondants, les résultats de cette enquête seront dévoilés le 30 mai, a confié l'union de syndicats.

0 RÉACTIONS COMMENTER

[ArrêtDeTravail](#)[FiscalitéDuCabinet](#)

Crédit photo : GARO/PHANIE

Source : [legeneraliste.fr](#)